Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260828-D892026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 28 AOÜT 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 28 août 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 24 août 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN — Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, URO

Absents excusés : Mesdames Patricia MOURET, Elodie PRIGENT, Maud QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et Gilles RENAULT

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame MOURET à Madame BRIENT
Madame QUERE à Monsieur LE ROUX
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur RENAULT à Monsieur LASBLEIZ

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 89/2026
FONDS DE SOUTIEN DIRECT AUX COMMUNES SINISTREES

Monsieur le Maire rappelle que cet été de nombreuses communes ont subi des dégâts importants en raison d'incendies d'une intensité particulière et notamment dans le département de la Gironde et dans le sud de la France.

Les collectivités sont appelées à faire des dons qui seront alloués aux communes touchées pour permettre la continuité de leur fonctionnement, la remise à niveau de leurs équipements et leurs missions d'assistance à la population.

L'AMF a ainsi ouvert un fonds de soutien permettant le versement par les collectivités d'aides financières.

Monsieur le Maire propose que la commune de GRACES s'associe à cette démarche et invite le conseil municipal à ;

- verser la somme de 1 500 € à l'AMF qui aura la responsabilité de la reverser aux collectivités sinistrées,

- Dire que la dépense sera imputée à l'article 65748 « Autres personnes de droit privé » du budget principal 2026.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260828-D892026-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité valide le versement d'une somme de 1 500 € à l'AMF en soutien aux communes sinistrées durant l'été.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.